

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

L'équipe de l'école de l'Étoile se positionne clairement dans le but de contrer la violence et l'intimidation.

Il n'y a pas d'acte de violence et d'intimidation qui ont fait l'objet d'une plainte formelle ou qui ont été rapportés à la direction générale en 2024-2025. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'actes de violence ou d'intimidation, mais on peut présumer que les situations ont été gérées à la satisfaction des victimes et de leurs parents.

Portrait de la situation

Il en ressort que pour l'ensemble des domaines du climat scolaire la perception des élèves est positive. Le sondage couvre les domaines du climat de sécurité, du climat de justice, de l'engagement et attachement au milieu et du climat relationnel et de soutien.

Même si la fréquence a diminué, l'école est préoccupée par trois manifestations de la violence : les élèves qui disent avoir été insultés ou traités de nom à l'école; les élèves qui disent avoir été la cible de propos ou des gestes non-désirés à caractère sexuel; et la présence d'intimidation et de violence basée sur des motifs liés à l'origine ethnique.

Priorités

Ceci amène donc l'école à continuer de prioriser ses actions, notamment en s'assurant d'avoir une surveillance adéquate des élèves et d'intervenir rapidement en situation de violence. De plus, l'école s'engage à sensibiliser les élèves à l'impact des mots par différentes actions. Aussi, compte tenu des orientations technologiques de l'école, nous privilégions d'adapter continuellement notre charte d'utilisation des outils technologiques en encourageant les comportements éthiques et bienveillants.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

À l'école, nous considérons le parent comme un partenaire incontournable dans la prévention de la violence et de l'intimidation. Nous utilisons le portail Mozaïk pour leur donner des renseignements à propos des manquements, mais aussi pour communiquer des observations positives.

Document explicatif destiné aux élèves du centre

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Maintien de l'implication des élèves dans les divers comités.
- Offrir des ateliers de prévention de la violence à caractère sexuel (ex. Les stéréotypes sexuels, le consentement, les relations intimes amoureuses saines et positives, l'expression de genre et l'orientation sexuelle, les stratégies d'autoprotection, etc.)
- Sensibiliser le personnel à l'importance d'agir en prévention et à l'importance d'agir lorsqu'une situation se produit.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Tout adulte témoin de gestes de violence et d'intimidation a la responsabilité d'intervenir immédiatement pour assurer la sécurité de chacun selon le protocole de l'école. Aussitôt signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

L'élève victime, les témoins et l'auteur sont rencontrés par des membres du personnel de l'école.

Les parents sont avisés.

Un soutien est fourni à tous les élèves impliqués.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants (moins de 18 ans). La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des centres peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca ou poste 52011.

Moyens pour signaler une situation :

- Nous invitons les parents à d'abord communiquer avec les intervenants qui sont en lien direct avec leur enfant pour discuter d'une situation vécue, poser des questions complémentaires, envisager des pistes de solution. Selon le cas, il peut s'agir d'un enseignant, d'un éducateur du SDG ou d'un éducateur spécialisé.
- Si malgré cette première démarche des questions persistent, les parents sont invités à communiquer avec la direction ou la responsable du service de garde selon la cas.

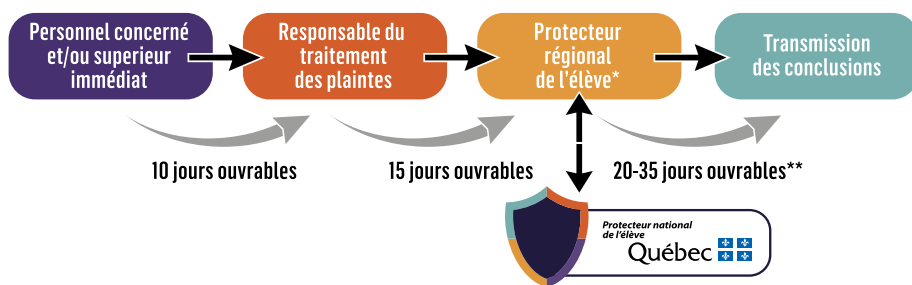
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 9 juin 2025

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Augmenter les échanges positifs entre les élèves afin de diminuer la violence verbale.
- Diminuer de 20% le nombre de situations de violence verbale vécues par les élèves du 3e cycle, d'ici juin 2025.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Nous avons analysé le rapport QSVE-2025.
- Nous avons conçu et mis en place des activités thématiques afin de faire vivre le nouveau code de vie de l'école. À chaque mois, une nouvelle règle était mise en valeur dans toute l'école. Ainsi, tous les membres du personnel mettaient l'accent sur les mêmes comportements à adopter.
- Nous avons élaboré un document pour baliser les interventions à réaliser lors d'un manquement à une règle du code de vie. Ce document est basé sur les pratiques efficaces.
- Nous avons réfléchi aux pratiques à adopter pour favoriser l'engagement des élèves avec l'ensemble des enseignants.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

Cette année, nous avons mis l'accent sur le code de vie de l'école. À toutes les semaines, tous les enseignants avaient le même message en même temps. Lors des moments plus intenses, nous pouvions remarquer une amélioration des comportements adéquats. Toutefois, de manière générale, lorsqu'une nouvelle règle était mise de l'avant, l'ancienne n'était plus aussi bien respectée. Il faudrait réfléchir à la pérennité des comportements souhaités.

Grâce au sondage QSVE-2025, nous pouvons observer que la fréquence des insultes a diminué. Nous devons toutefois continuer de valoriser les échanges respectueux.